

DA038.100 Conditions de vente pièces détachées FR.doc

1. Tarifs

Nos prix sur pièces détachés s'entendent **nets, hors taxe**, pour du matériel emballé départ de notre magasin. Ils sont établis suivant les conditions économiques actuellement en vigueur et sont susceptibles d'être modifiés suivant les variations de celles-ci au moment de la livraison. Les devis sont valables 1 mois.

Les pièces détachées ne sont **ni reprises ni échangées.**

2. Mise en application

Date de mise en application : A partir du 1^{er} Janvier 2004

Dernière modification: 1^{er} Juin 2010.

3. Transport

Zone EUROPE : le transport est à la charge du client, et est réalisé par EXAPAQ aux tarifs EXAPAQ en vigueur au moment de l'expédition.

Zone hors EUROPE : le transport est à la charge du client, et est réalisé par DHL, UPS ou TNT aux tarifs en vigueur au moment de l'expédition. Le choix du prestataire est fait en fonction du pays, de l'urgence, et des recommandations du client.

3. Minimum de commande

Le minimum de commande est de **100.00€ HT**, sans le transport.

Sinon, une participation aux frais de gestion est demandée :

20.00 € pour toute commande < 50 € HT (FRGES1)

10.00 € pour toute commande < 100 € HT (FRGES2)

4. Quantité minimum de commande

Pour tous les articles dont le code commence par **T821** (meules vitrifiées), la quantité minimum de commande est de **5 pièces** (pré – emballage). De plus la quantité de commande doit être un **multiple de 5** (par exemple : 5, 10, 15, 20...).

Cette condition n'est valable que pour les articles dont le prix unitaire est inférieur à 50,00€ HT.

5. Clause de réserve de propriété

D'après la loi N° 80335 du 12 mai 1980, nous nous réservons la propriété de la marchandise et le droit de la reprendre jusqu'à complet paiement du prix de vente, les risques incombant néanmoins à l'acheteur, dès la mise à disposition de la dite marchandise.